

FICHE DE PREVENTION

des risques professionnels maritimes

Version n°1 Aout2026

Risque machine en cultures marines

Contexte : Les exploitations de cultures marines utilisent de nombreux équipements mécanisés : calibreuses, cribles, convoyeurs, laveuses, trieuses, détroqueuses… Leur utilisation peut exposer les travailleurs à des risques d'écrasement, coincement, cisaillement, happement ou entraînement, notamment au niveau des éléments mobiles et des systèmes de transmission.

1 PROTÉGER

les éléments en mouvement

Les parties mobiles dangereuses doivent être rendues inaccessibles par des carters ou dispositifs de protection adaptés.

Tout carter retiré pour maintenance doit être remis en place avant la remise en fonctionnement.

2 ARRÊTER

rapidement la machine

Les commandes doivent être visibles, identifiables et accessibles. Les arrêts d'urgence doivent être suffisants et bien implantés pour permettre un arrêt rapide en cas de difficulté.

La machine ne doit pas redémarrer de manière intempestive.

3 CONSIGNER

avant d'intervenir

Débourrage, nettoyage, réglage, entretien et dépannage doivent, autant que possible, être réalisés machine arrêtée.

Avant toute intervention en zone dangereuse : arrêter, séparer les énergies, condamner et vérifier.

⚠ **Ne jamais intervenir avec les mains dans une zone dangereuse tant qu'un élément peut se mettre en mouvement.**

4 INFORMER

et former les utilisateurs

Les opérateurs doivent connaître les zones dangereuses, les protections, les commandes, les arrêts d'urgence et les procédures de nettoyage, débourrage et maintenance.

Les risques doivent être intégrés au DUERP.

PROTÉGER • ARRÊTER • CONSIGNER avant d'intervenir sur une machine.